

## **Politiques en faveur des PME Afrique du Nord et Moyen-Orient 2014: Évaluation sur la base du Small Business Act pour l'Europe télécharger ou lire en ligne**



- Langue : Français
- Parution : 08/10/2014
- Format : PDF
- Type de DRM : Adobe
- Compatibilité : Liseuse, Mac OS, Windows

---

### **Read or Download (télécharger ou lire en ligne en ligne ou télécharger)**

télécharger ou lire en ligne en ligne Politiques en faveur des PME Afrique du Nord et Moyen-Orient 2014: Évaluation sur la base du Small Business Act pour l'Europe - Résumé Conclusions clés pour la région Afrique du Nord et Moyen-Orient Le cadre politique, la méthodologie et le processus d'évaluation Aperçu de l'économie et des PME de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient Partie I. Résultats de l'évaluation par dimension du Small Business Act pour l'Europe Chapitre 1. Éducation et formation à l'entrepreneuriat, y compris la formation à l'entrepreneuriat féminin Chapitre 2. Procédures de faillite efficaces et deuxième chance pour les entrepreneurs Chapitre 3. Cadre institutionnel et réglementaire pour l'élaboration des politiques en faveur des PME Chapitre 4. Environnement opérationnel pour la création d'entreprise Chapitre 5. Services de soutien aux PME et marchés publics Chapitre 6. Accès des PME aux financements Chapitre 7. Aider les PME à bénéficier des réseaux et partenariats euro-méditerranéens Chapitre 8. Compétences au sein des entreprises et innovation Chapitre 9. Les PME dans une économie verte Chapitre 10. L'internationalisation des PME Partie II. Profils des économies Afrique du Nord et Moyen-Orient Chapitre 11. Algérie Chapitre 12. Égypte Chapitre 13. Israël Chapitre 14. Jordanie Chapitre 15. Liban Chapitre 16. Libye : aperçu général Chapitre 17. Maroc Chapitre 18. AP Chapitre 19. Tunisie Annexe A. Grille

d'évaluation et critères de pondération. Ou télécharger Politiques en faveur des PME  
Afrique du Nord et Moyen-Orient 2014: Évaluation sur la base du Small Business Act  
pour l'Europe.

Le livre a été chargé 23.05.2015, 7:05:37